

N°32

JUIN 2019

L'Écho

Bulletin d'informations de la commune de Lagardelle-sur-Lèze


Bien vivre à Lagardelle




Aménager, construire, embellir P.5

Copyright © Crédit : Henri FLORIDO

SOMMAIRE

Commune de  **Lagardelle-sur-Lèze**

Mairie
3 rue du Château du Vignaou
31870 LAGARDELLE-SUR-LEZE
Téléphone : 05 62 11 59 80
Télécopie : 05 34 48 98 43



Horaires
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h00 à 12h00
Fermé le jeudi après-midi

Astreinte urgence week-end
06 66 72 66 95

N° d'urgence


Appel d'urgence européen	112
SAMU	15
Médecin de garde	3966
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Pharmacie de garde	3237

• **Directeur de la publication**
Jean-Claude ROUANE - Maire



• **Responsable de la publication**
Floréal MUNOZ - Adjoint au Maire

• **Commission communication**
Julie PETIT
Hélène JOACHIM
Michel LACAY
Serge DEJEAN

• **Service communication**
Hélène BONNET

www.lagardellesurleze.eu 

Tirage : 1400 exemplaires
Impression :



P.3	EDITORIAL
P.4	BUDGET
P.5	TRAVAUX
P.6	VIE ASSOCIATIVE
P.7	JUMELAGE
P.8	RETROSPECTIVE
P.9	FETE LOCALE
P.10	ENVIRONNEMENT
P.11	URBANISME-ÉTAT CIVIL
P.12	AGENDA

Notez-le

• Un cabinet d'ostéopathie «Centre de soins de L'Oratoire» a ouvert ses portes à Lagardelle, au 18, rue de l'Oratoire.

Axel THIEBAULT : 06 82 17 86 11

Marie-Anne MALBOIS : 06 04 42 86 36

• Bruno BIOLZI, archer de compétition, vient d'ouvrir un magasin spécialisé dans la vente d'arcs, d'arbalètes et tous les accessoires correspondants : «Archerie du Sud-Ouest» - 17, cours des Ravelins.

06 76 78 45 17 - archerie.sudouest@gmail.com

• Un dernier terrain est à vendre au lotissement communal « Le clos du Caperet ». Le prix de cette parcelle de 468 m² est fixé à 65 000 € TTC.

Renseignement à la mairie au 05 62 11 59 80.

• Les inscriptions des enfants à la restauration scolaire doivent être renouvelées tous les ans. Pour l'année 2019-2020, elles s'effectuent en mairie **jusqu'au 15 juillet prochain**.

• Du 8 juillet au 17 août, La Poste de Lagardelle passe en horaires d'été. Les bureaux seront ouverts du **lundi au vendredi de 9h00-11h30**. Durant cette période, l'offre de La Poste sera également disponible à Labarthe-sur-Lèze, 9 place Vincent Auriol, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

• Pour connaître l'actualité de la commune au jour le jour, un panneau d'informations lumineux est en cours d'installation place de la vierge.

• Des mesures simples permettent de lutter contre la prolifération des moustiques : éliminer les endroits où l'eau peut stagner (pots de fleurs et autres récipients) ou encore couvrir les réservoirs d'eau avec une moustiquaire.



Mes chers concitoyens,

Le budget que nous présentons dans ce numéro de l'écho, traduit une nouvelle fois la rigueur de gestion que nous avons mise en œuvre tout au long du mandat.

Avec des investissements conséquents et des coûts de fonctionnement maîtrisés, Lagardelle peut voir sereinement arriver les prochaines années.

Malgré un désengagement de l'Etat, la fiscalité locale est restée inchangée tout au long du mandat.

Nous mettons la priorité sur votre sécurité et votre bien être : aménagements importants dans les écoles, soutien aux associations, création de l'espace associatif, amélioration du stationnement et de la circulation, sécurité pour les piétons et les vélos, modernisation de l'éclairage public, entretien et préservation de l'environnement, mais aussi protection des biens et des personnes.

Notre commune s'agrandit, et notre rôle d'élus est de lui conserver son âme villageoise et le meilleur cadre de vie possible.

En cette fin de mandat, beaucoup de questions se posent pour les prochaines élections municipales de 2020.

Désigné adjoint en 2001 et maire en 2012, je pense avoir mis toute mon énergie pour notre commune, dans les différents syndicats auxquels nous adhérons, et bien sûr dans l'intercommunalité qui gère aujourd'hui beaucoup de compétences.

Après mûre réflexion, je ne serai pas candidat en 2020, car je souhaite me retirer de la vie politique locale.

Mon vœux serait que les efforts entrepris pendant toutes ces années, se poursuivent avec l'équipe qui m'a accompagné pendant 6 ans. Je reste persuadé de leur volonté de poursuivre le travail engagé selon la direction que nous avons tracée ensemble.

Malgré cette décision, soyez convaincus que mon rôle de maire se poursuivra avec autant d'énergie, d'assiduité et d'écoute jusqu'à la fin du mandat.

Bel été à vous et bonnes vacances.

Le Maire,

Jean-Claude ROUANE

BUDGET

Une situation saine et consolidée

Le conseil municipal, dans sa séance du 16 avril, a adopté le budget primitif de l'exercice 2019. La section de fonctionnement s'équilibre à 2 507 233, 61 €, soit une prévision en hausse de plus de 12 % par rapport à l'exercice 2018. Cette hausse est due, pour l'essentiel, au transfert du coût des activités périscolaires de la CCBA (communauté de communes) vers la commune et qui se traduit par une compensation de 200 000 €. On retrouve donc cette somme en recettes et en dépenses. Par ailleurs, l'augmentation de la population entraîne une hausse mécanique de nos recettes fiscales.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1 637 174,63 €, qui comprend le report d'une partie des prévisions d'investissement 2018. Cette année encore, la commune n'a pas sollicité de nouveaux emprunts et poursuit son désendettement. De ce fait, cette situation est très favorable pour envisager sereinement son avenir. Comme les années passées, le budget 2019 a été élaboré sans augmentation de la part communale des taux des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti). Les tableaux ci-dessous représentent, en grandes masses, les recettes et les dépenses de chaque section.

Budget de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (énergie, télécom, assurances, matériaux, locations, maintenance...).	557 600,00 €	Produits des services (cantine scolaire, cimetières, communauté de communes...)	187 500,00 €
Charges de personnel	1 025 000,00 €	Excédent reporté	129 011,61 €
Dépenses imprévues	46 927,28 €	Impôts et taxes	1 486 296,00 €
Dotation aux amortissements	12 931,80 €		
Virement à la section d'investissement	440 000,00 €	Dotations, subventions	581 952,00 €
Autres charges de gestion (Subventions, CCAS, SDIS, indemnités des élus).	342 774,53 €	Autres produits (locations et remboursements divers).	12 473,00 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	80 500,00 €		
Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
TOTAL	2 507 233, 61 €	TOTAL	2 507 233, 61 €

Budget d'investissement			
DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	179 000,00 €	Virement de la section	440 000,00 €
Investissements programmés	1 251 699,76 €	Transfert entre sections	12 931,80 €
Solde reporté	206 474,87 €	Produits de cessions	128 435,00 €
		Subventions d'investissement	365 807,83 €
		Dotations, fonds divers et réserves	690 000,00 €
TOTAL	1 637 174,63 €	TOTAL	1 637 174,63 €

Aménager, construire, embellir pour mieux vivre ensemble

■ Réaménagement de l'école élémentaire



Le réaménagement intérieur de l'école se poursuit. Il est prévu l'agrandissement d'une salle de classe, de la salle des professeurs, l'aménagement d'une nouvelle infirmerie et la création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite. Pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment, deux sas d'entrée vont être construits. Ces travaux seront complétés par l'installation de climatiseurs dans les classes du rez-de-chaussée du bâtiment.

■ Espace associatif



La première phase des travaux de démolition intérieure est terminée. A l'étage, la dépose des planchers a nécessité le désamiantage des anciens revêtements de sol. L'ensemble des menuiseries, fenêtres et volets, ainsi que l'escalier extérieur, ont été démontés. Les travaux de reconstruction devraient démarrer dans les prochaines semaines.

■ Eglise

Des travaux d'accessibilité et de sécurité incendie vont être entrepris dans l'église, ainsi que l'installation d'un nouveau dispositif d'éclairage du clocher. Par ailleurs, le cahier des charges pour la remise en état des plafonds est en cours d'élaboration par l'architecte du patrimoine.

■ Circuler en sécurité

Chemin du Fond des Horts : Pour éviter les vitesses excessives, des coussins berlinois (ralentisseurs caoutchoutés) ont été installés à la hauteur du chemin de Magret.



Rue Minsac : Trois zones de parking en chicanes ont été matérialisées dans la première partie de la rue. Cet aménagement permet désormais d'organiser le stationnement et contribue à réduire la vitesse de circulation.

Route de Saverdun : A la suite de la mise en place du plateau ralentisseur à l'entrée du village, le radar pédagogique a été déplacé à la hauteur du centre médical.

Rue du Pont de Mont Merly : Pour sécuriser la circulation des usagers, un projet de réalisation d'une liaison douce (piétons-vélos), entre la place de la Prade et le début de la Rue Petite, est à l'étude.

Chemin Neuf : Le parking de La Poste a été entièrement réaménagé, il offre maintenant 4 places, dont 1 réservée aux personnes à mobilité réduite.



Eclairage public

Tous les candélabres des lotissements Cambou et Fontanasse ont été remplacés. C'est dans les quartiers du Caperet et du Furguet que tous les lampadaires seront changés prochainement.

Depuis 2015, un peu plus de 200 candélabres ont été remplacés, soit un tiers du parc communal.



VIE ASSOCIATIVE

Commerçants

Les artisans et commerçants de Lagardelle ont élu le nouveau bureau :

- Président : Richard EYCHENNE
- Vice-président : Pierre HENOT
- Trésorière : Sandrine POUMIROL
- Secrétaire : Chantal SAUX

L'association réfléchit à l'organisation d'une journée qui regrouperait tout le savoir faire lagardellois et le faire savoir, sous la forme d'une foire exposition artisanale, commerciale et agricole. Elle concernerait les entreprises ayant leur siège social à Lagardelle.

La date retenue à ce jour, serait le dimanche 14 juin 2020.

Pour plus de renseignements :
05 61 08 82 15
assocomlagardelle@gmail.com

LM Sports

Le club de Lagardelle Miremont Sports recrute dans ses catégories U14 (année 2006) et U15 (année 2005). Venez participer au développement du LM Sports, issue de la fusion des clubs de Lagardelle et Miremont. Pour toutes informations sur les dates de reprise contacter Fred au 06 62 51 28 70.



Pêche

L'AAPPMA de la Vallée de la Lèze organise, comme tous les ans, un concours de pêche dans le cadre de la fête locale, le samedi 10 août 2019.

Participation : 10€ adultes et mineurs; 5€ enfants de moins de 12 ans au 1/1/2019.

Inscriptions et casse-croûte à partir de 7h. De nombreux lots pour tous. Venez nous rejoindre au bord de la Lèze, en amont du pont.

Contact : 06 81 36 30 35.

La musique pour tous



Pour développer l'offre pédagogique et culturelle en direction des personnes en situation de handicap, l'école de musique de Lagardelle propose des cours de musique adaptés. Ces cours s'adressent à toutes les personnes désireuses de pratiquer la musique, ils sont assurés par Maryline Laplagne (art-thérapeute, certifiée en musicothérapie) intervenante à l'école de musique. Tous les instruments sont réunis dans un seul et même matériel qui s'appelle «l'orgue sensoriel».

Info : <https://sites.google.com/site/coledemusique31/news>

Mail : coledemusique31@gmail.com

Taekwondo : le plein de médailles

Le club de Taekwondo de Lagardelle s'est distingué lors des compétitions nationales et internationales «combat» et «technique».

Au championnat de France, dans la discipline «combat», Noémie Rodrigues, 62 kg, a obtenu une médaille de bronze dans la catégorie espoir (- de 21 ans) et d'argent dans la catégorie juniors. Calista Soum 47 kg, médaille d'argent cadets; les minimes Marie Andrieux et Emy Bocquillon ont décroché deux médailles d'or.

Toujours dans la discipline «combat», mais, cette fois, à l'Open international G1 de Belgique, Calista Soum s'est vue décerner une médaille d'argent.

Par ailleurs, au championnat d'Europe, dans la discipline «technique», Nolan Mesure a obtenu une médaille de bronze, et une médaille d'argent dans le cadre des qualifications pour le championnat du monde en Allemagne.

Bravo à tous nos champions pour les résultats qu'ils ont réalisés !



Les deux championnes :
Marie Andrieux et Emy Bocquillon

Compte-rendu de voyage

Une délégation d'une vingtaine de Lagardellois, conduite par le Maire, a été très chaleureusement accueillie à Bassano in Teverina*, du 24 au 28 avril dernier.

Comme à l'accoutumée, l'important programme nous a entraîné de manifestations culturelles, en manifestations sportives, de commémorations, en rencontres protocolaires, mais aussi, de réceptions conviviales en moments familiaux.



C'est sous un fort soleil printanier que nous avons participé à la commémoration de la fête de la libération (anniversaire du 25 avril 1945). Dans son discours, Alessandro ROMOLI, le maire de Bassano a souligné, que la prise en compte et le respect des différences de tous ordres étaient indispensables à l'existence de sociétés apaisées.



Après une visite de l'impressionnant "Palazzo dei Priori", construction médiévale devenue l'hôtel de ville de Viterbe, nous avons été reçus par le Maire de ce chef-lieu de cette province de 60 000 habitants.



La visite des jardins de Bomarzo, aussi appelés le Parc des Monstres (Parco dei Mostri) nous a transportés 500 ans en arrière, à l'époque de la Renaissance italienne : une période de grands changements et de réalisations culturelles.

Sous la conduite de la sculptrice Lucilla Catania, nous avons apprécié le parc de sculptures contemporaines de Bassano. Bien plus bilingue qu'elle ne veut le reconnaître, elle nous a captivés par ses commentaires.



Après avoir partagé un déjeuner médiéval concocté par le groupe archéologique de Bassano, nous avons été initiés au tir à l'arc par les archers des deux tours. Le tir "à l'indienne", dédié à cet exercice, a donné quelques beaux résultats.

Les associations de Bassano nous ont réjouis avec des démonstrations de capoeira, de gymnastique douce, mais aussi rythmique, de combat à l'arme blanche et de danse sportive.

La Banda Musicale «Apolline Bianchi», qui nous avait rendu visite pour 2 mémorables concerts en 2014, nous a enchantés avec un répertoire renouvelé, sous la conduite du Maestro De Santis.



* Bassano in Teverina est une commune italienne de 1300 habitants qui se situe dans la région de Viterbe, en Italie centrale. Lagardelle est jumelée avec Bassano depuis 2012, des échanges réguliers se déroulent depuis longtemps, le dernier s'est tenu à Lagardelle en juin 2018.



RETROSPECTIVE

■ Printemps de la Petite Enfance

150 enfants ont assisté aux diverses animations proposées pendant le «Printemps de la Petite Enfance», du 2 mars au 27 avril. Des moments privilégiés de découverte, qui ont captivé l'attention du très jeune public. Cette manifestation s'est déroulée dans le cadre du dispositif «Articule», qui regroupe les communes d'Éaunes, Pins-Justaret, Labarthe-sur-Lèze et Lagardelle.



Atelier d'éveil musical

■ Les bons copains

La 2^{ème} semaine des Bons Copains a donné lieu à des rencontres et des animations entre les deux écoles autour de chants, de poésies, de danses et d'histoires. Elle s'est clôturée par le carnaval des Bons Copains, l'après-midi du vendredi 29 mars.



Les enfants en fête dans le hall de la maternelle

■ Carnaval

Le soleil du 13 avril ayant succédé à la pluie du 6 avril, les carnavaliers ont pu accompagner sereinement les chars de l'ALAE et du quartier "Le Furguet" dans les rues du village. Un seul regret, c'est que le groupe de percussions antillais "BAGASS PERKISYON" initialement prévu n'était pas libre ce jour-là. Peut-être à l'année prochaine...



Les gagnantes du concours de dessin sur le thème de carnaval, organisé par l'ALAE.

Un grand merci aux équipes de l'ALAE et du "Furguet", sans oublier le comité des fêtes qui a assuré l'organisation du repas à thème, le soir du 6 avril. Rendez-vous le 4 avril 2020 !

■ Mai Photographique

Durant tout le mois, Lagardelle a accueilli plusieurs expositions : à la mairie, à la clinique et sur les façades des bâtiments publics.



Les trois photographes lors du vernissage du 4 mai : Eléna Alexandrova, Patrick Dujardin et Laurence Leprince.

■ Cérémonie du 8 mai

Dépôt de gerbes au monument aux morts, à l'occasion du 74^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, en présence d'une douzaine d'hommes du 3^{ème} RMAT.



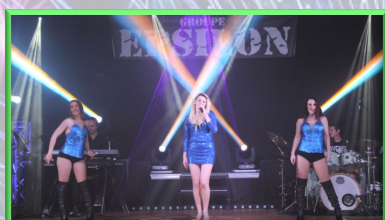
FETE LOCALE

9 vendredi
Août

18h : ouverture de la fête
22h : bal avec **DJ MDS**



10 samedi
Août



7h : concours de pêche
14h30 : pétanque en doublette formée
15h : tournoi de foot enfants (petits)
22h : bal avec l'orchestre **EPSILON**

11h : messe

12h : dépôt de gerbe au monument aux morts

12h30 : apéritif (offert par la mairie)

14h30 : pétanque en triplète formée

15h : Archery Touch (version adaptée du Paint ball)

organisé par ASO Bruno Biolzi

Happy le clown (nouveau spectacle, sculpture de ballons, bulles et maquillage)

18h : sangria (offerte par le comité des fêtes)

22h : bal avec l'orchestre **MISSION**

11 dimanche
Août



12 lundi
Août



20h : repas
22h : bal avec l'orchestre **HOUSTON**
23h : feu d'artifice
Reprise du bal et bataille de confettis

ENVIRONNEMENT

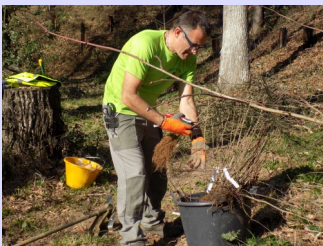


Le saviez vous ?

En 2018, les habitants de la communauté de communes (19 communes) ont produit 7316 tonnes d'ordures ménagères, soit 298 kg en moyenne par habitant, réparties comme suit : 230,5 kg d'ordures ménagères résiduelles, 39 kg de recyclables et 28,5 kg de verre.

Plantations

140 arbres et arbustes ont été plantés dans le parc et sur le parking situé à l'entrée du village. Ces plantations ont pour but de renouveler et compenser les pertes naturelles, tout en renforçant le caractère forestier du parc. Chênes pédonculés, châtaigniers, tilleuls, érables champêtres, noisetiers, troènes des bois, saules osier et charmes, sont les principales essences choisies.



Brûlage des végétaux

Le brûlage des déchets verts (branches d'arbres, feuilles mortes...) peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Si vous ne pouvez pas composter vos déchets verts sur place, apportez-les à la déchetterie ou réservez une benne à la mairie. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Désormais, plus de doute, tous les emballages se trient !

Pour recycler et valoriser plus de déchets, des nouvelles consignes de tri entreront en vigueur, dès l'automne prochain.

A compter du **7 octobre** à Lagardelle, et dans toutes les communes de la Communauté de communes, vous pourrez déposer les emballages cartons et tous les papiers dans des colonnes à fibreux (bleues) disposées à côté de votre récup'verre habituel.

Autre nouveauté, tous les emballages plastiques, sans exception, iront dans le bac jaune. Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, ou encore boîtes de poudre chocolatée...



Découvrez la nature lagardelloise !

Le dimanche 15 septembre, la mairie et l'association « Arbres et Paysages d'Autan » vous proposent une matinée de découverte. Seront présentées les différentes méthodes utilisées dans la gestion du parc : régénération naturelle assistée et plantations d'essences locales, mais aussi des notions de botanique, de biodiversité au travers du principe des trames verte et bleue. La matinée sera clôturée par un pique-nique partagé (chacun amène un plat). Rendez-vous à 10h00 dans la cour de la mairie.

Taillez vos haies !

L'entretien régulier des végétaux permet la repousse des feuillages et facilite le maintien de haies plus denses. Les arbres, haies et plantations riveraines doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas empiéter sur la voirie et gêner la circulation des piétons et des véhicules.

PLU : vers la fin de la révision

La première version du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui avait été adoptée par le conseil municipal en 2017 et présentée en réunion publique, a été modifiée sur deux points à la suite d'une longue concertation avec les personnes publiques associées.

Le premier concerne le dépassement du nombre de constructions prévu par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document de programmation s'impose aux communes et nous contraint d'étaler dans le temps l'ouverture de zones constructibles déjà existantes dans le PLU actuel. C'est ainsi que la nouvelle mouture du PADD prévoit l'ouverture de trois zones sur une période prévisionnelle de 5 ans, à partir de 2021.

Le deuxième, concerne la zone de La Grange située à l'entrée de l'agglomération. Dans un souci de conformité avec le SCOT et d'alignement avec la position actuelle de la DDT (Direction Départementale des Territoires), cette zone se voit octroyer un nouveau classement qui reporte son aménagement dans le futur.

Etat de la procédure

La révision du PLU fera l'objet, dans les prochaines semaines, d'une délibération du Conseil municipal arrêtant le PLU, à la suite de quoi le document sera adressé aux personnes publiques associées, qui auront alors 3 mois pour donner leur avis. L'enquête publique aura lieu au bout de ces 3 mois ; elle devrait déboucher sur l'approbation du PLU, qui pourrait donc être effective à la fin de l'année 2019 ou au tout début de 2020.

Tous les documents sont consultables sur le site de la mairie ou au secrétariat de la mairie. Le projet de PLU révisé fera l'objet d'une présentation publique, le **jeudi 13 juin à 21h00**, à la salle des fêtes.



Lutter contre le bruit de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h à 18h00

ETAT-CIVIL

Naissances

- **GONELLA Robyne**
née le 22 novembre 2018
- **EMPESS Swan**
né le 3 janvier 2019
- **VANHAECKE Lucas**
né le 10 janvier 2019
- **MIRALLES-MENEN Théo**
né le 17 janvier 2019
- **URFALINO-COIGNARD Victor**
né le 22 février 2019
- **ELIE Lana**
née le 28 février 2019
- **ZAÏTOR Ilyes**
né le 7 mars 2019

Mariages

- **CANAL Virginie & CABALLO Jean-Marc**
mariés le 25 mai 2019
- **BOUSQUET Elisa & CAUQUIL Cédric**
mariés le 1^{er} juin 2019

Décès

- **DI-PIAZZA Vincent**
décédé le 17/11/2018
- **FOURNIALS Claude**
décédé le 8/03/2019

AGENDA

MÉDIATHÈQUE

Spéctacle « Prévret en Barbarie »
Jeudi 13 juin - 18h30



Gratuit - Tout public à partir de 8 ans.
Réservation obligatoire
au : 05 62 11 59 86.
En partenariat avec
le Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

ANIMATION

La famille s'anime dans l'interco
Samedi 15 juin de 13h à 20h
place de la Madeleine - Auterive



Grands jeux, atelier graff, goûter, spectacles, musiques, chants et danses, grimp'arbre, structure gonflable, espace petite enfance
Organisée par le service enfance jeunesse de la communauté de communes entrée gratuite

MÉDIATHÈQUE

Spéctacle « Au bain, Zoé ! »
mercredi 19 juin - 16h



Gratuit. Durée : 30 min.
Jeune public de 6 mois à 7 ans.
Réservation obligatoire
par téléphone au 05 62 11 59 86

JUDO CLUB

samedi 22 juin
à partir de 14h30
dojo du Caperet
Séances de découverte du judo pour les petits et les grands

FÊTE DE LA MUSIQUE

organisée par l'école de musique
samedi 22 juin - 18h00
parc de la mairie



Au programme : les élèves de l'école de musique, des groupes Pop, Rock, Rap, de la musique traditionnelle et la chorale de Lagardelle
Food-truck « O Camion des Saveurs »
Buvette sur place !

TAEKWONDO

samedi 29 juin - à 17h00
parc de la mairie
démonstrations et soirée de fin d'année du club

FÊTE LOCALE

organisée par le Comité des fêtes
du 9 au 12 août
(Programme complet P.9)



FORUM DES ASSOCIATIONS

dimanche 1^{er} septembre
de 9h00 à 12h00
parc de la mairie

DON DU SANG

mercredi 4 septembre
salle des fêtes

ANIMATION

Découverte de la nature
organisée par la mairie
en partenariat avec l'association
« Arbres et Paysages d'Autan »
dimanche 15 septembre - 10h00
rendez-vous devant la mairie
(Voir p.10)



NETTOYAGE D'AUTOMNE

dimanche 22 septembre
de 10h00 à 12h00
Tous les amoureux de la nature et défenseurs de l'environnement sont invités à une matinée utile et conviviale
Rendez-vous devant la mairie

NOUVEAUX ARRIVANTS

samedi 28 septembre
10h30 - mairie
Vous venez d'emménager dans la commune ? La mairie vous invite à participer à une matinée de rencontres et d'échanges et à venir découvrir les différents équipements du village
Inscriptions au : 05 62 11 59 80

VIDE-GRENIERS

dimanche 6 octobre
centre du village



Inscriptions en mairie à compter du 9 septembre

Lagardelle-sur-Lèze